

**Complément de décision n°2019/06-07
relatif à l'accréditation de
Institut supérieur d'agriculture - JUNIA
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé le dans la décision n°2019/06-07, portant sur la prise en compte des recommandations concernant la formation sans spécialité de l'école.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut supérieur d'agriculture – JUNIA ;
- Vu la note de synthèse établie par Françoise DELPECH, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 septembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 septembre 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON